

# R È G L E M E N T

VALABLE POUR L'ANNÉE 2025

## ARTICLE 1 : OBJET DE L'OFFRE

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher met en place une offre exceptionnelle pour promouvoir la pratique de la pêche auprès des jeunes résidents du département. Cette offre consiste en la délivrance gratuite de :

- 100 cartes Découverte et mineur

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de cette offre, les demandeurs doivent répondre aux critères suivants :

1. Être résident du département du Loir-et-Cher (justificatif de domicile obligatoire).
2. Être un nouveau pêcheur, c'est-à-dire ne pas avoir été titulaire d'une carte Découverte ou Mineur au cours des deux dernières années.
3. Être âgé de :
  - Moins de 12 ans pour une carte Découverte.
  - Entre 12 et 18 ans pour une carte Mineur.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Formulaire de demande :

Les demandeurs doivent remplir un formulaire de demande disponible en ligne via le lien ou le QR Code communiqué par la Fédération.

- Documents à fournir :
  - Un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois).
  - Un justificatif d'identité
- Limite des inscriptions :

Les cartes seront attribuées aux 100 premiers demandeurs éligibles, dans la limite des disponibilités.

## ARTICLE 4 : MODALITÉS DE DÉLIVRANCE

- La Fédération vérifiera la validité des informations et documents fournis.
- Une fois la demande validée, la carte sera délivrée dans un délai de 15 jours ouvrables.
- Les bénéficiaires recevront une confirmation par e-mail.
- En cas de faux documents ou d'informations erronées, la demande sera automatiquement annulée.

## ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

- Les bénéficiaires de cette offre s'engagent à respecter :
  - La règlementation pêche
  - Les zones de pêche autorisées.
  - Les dates de validité de leur carte (année 2025).
  - Les conditions d'éligibilité

## ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Les données personnelles collectées dans le cadre de cette offre sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement pour :
  - Le traitement des demandes liées à cette offre.
  - La proposition d'animations pêche ou d'activités pédagogiques adaptées aux jeunes bénéficiaires.
  - Les données ne seront pas partagées avec des tiers non autorisés.
- Les demandeurs disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données, en écrivant à : [fed.peche41@wanadoo.fr](mailto:fed.peche41@wanadoo.fr)

## ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- La participation à cette offre implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

